

**Compte-rendu du conseil
de la Communauté de Communes
des Bastides Dordogne-Périgord
le 23 Juin 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 15 Juin 2015.

Nombre de membres en exercice : 68

Présents : 65

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOUSQUE
	Jacqueline MOLLARD
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
	Philippe FRANCO
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Éléonore BAGES
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Catherine PONS
	Michel COUDERC
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Isabelle CAUT
	Véronique CAPDEVILLE
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT

LE BUISSON DE CADOUIN

Jean-Marc GOUIN
Christelle OSTINET
David FAUGERES
Annick GOUJON
Jean-Marc LAFORCE
Éliane BERÇOT
Mérico CHIES
Jean-Claude MONTEIL
Bernard ETIENNE
Jean-Pierre PRETRE
José DANIEL
Fabrice DUPPI
Jean-Marie BOUSQUET (remplaçant de Daniel SEGALA)
Nathalie FABRE
Pierre BONAL
Alain MERCHADOU
Roger BERLAND
Marie-Thérèse ARMAND
Benoît BOURLA
Daniel GRIMAL (remplaçant de Viviane GRELLETY)
Serge MERILLOU
Jean-Gabriel MARTY
Alain DELAYRE
Laurent PEREA
Denis RENOUX
Carole ALARY (remplaçante de Philippe GONDONNEAU)
Yves WROBEL
Jean CANZIAN
Gérard CHANSARD
Jean-Pierre HEYRAUD
Philippe LAVILLE
Églantine COAT (remplaçante de Maryse BALSE)
Magalie PISTORE
Roland KUPCIC
Gérard MARTIN
Jean-Marie BRUNAT
Nathalie FRIGOUT

LITORAC SUR LOUYRE

LOLME

MARSALES

MOLIERES

MONPAZIER

MONSAC

MONTFERRAND DU PERIGORD

NAUSSANNES

NOJALS ET CLOTTES

PEZULS

PONTOURS

PRESSIGNAC VICQ

RAMPIEUX

SAINT AGNE

SAINT AVIT RIVIERE

SAINT AVIT SENIEUR

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

SAINT CASSIEN

SAINT FELIX DE VILLADEIX

SAINT MARCEL DU PERIGORD

SAINT MARCORY

SAINT ROMAIN DE MONPAZIER

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

SAINTE FOY DE LONGAS

SAINTE SABINE BORN

SOULAURES

URVAL

VARENNES

VERDON

VERGT DE BIRON

Absents excusés :

03

LALINDE

MAUZAC ET GRAND CASTANG

Jérôme BOULLET
Patrice MASNERI
Christian CRESPO

Pouvoirs :

02

Monsieur Jérôme BOULLET, absent, avait donné pouvoir à Madame Véronique CAPDEVILLE
Monsieur Patrice MASNERI, absent, avait donné pouvoir à Monsieur Laurent PÉREÁ.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du FPIC 2015

2. Attributions de subventions aux associations
 - Conventions Culturelles avec le Conseil Départemental, avec les Rives de l'Art, avec la Gargouille
 - Subvention pour animation territoire

3. Prestations de services pour les scolaires, cantines, périscolaires et TAP

4. Fonds de concours versé par la commune de NAUSSANNES pour l'aménagement de son bourg

5. Admissions en non valeurs

6. Décisions modificatives

7. Décisions du Président

8. Questions diverses
 - Point sur la compétence assainissement collectif

 - Point sur les Attributions de Compensation

Le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Dans un premier temps, il annonce à l'assemblée le décès de Michel BALSE, époux de Maryse BALSE, Vice Président en charge de l'Enfance, de la Culture et du Sport à qui il présente ses condoléances. Puis il informe le conseil de l'absence de Monsieur GONDONNEAU Philippe pour de graves problèmes de santé.

Dans un deuxième temps, il informe les Conseillers de la démission de Madame FEUILLET Patricia au poste de Vice-Présidente en charge des Finances et de la Fiscalité et de celle de

Madame PISTORE Magalie au poste de Vice-Présidente en charge du Tourisme. Il les remercie pour leur implication dans des domaines très importants pour la Communauté de Communes. Monsieur ESTOR fait remarquer que ces démissions ne seront effectives que quand le préfet aura répondu à leur demande et que suite à ces démissions, le Monpaziérois n'a plus de représentants au sein du bureau.

Il exprime également sa satisfaction concernant l'état d'esprit constructif des membres du bureau.

Il fait part à l'assemblée de l'état d'avancement des actions par secteur en cours et précise qu'une élection aura lieu en septembre pour procéder au remplacement des membres du bureau.

Puis, il demande à l'assemblée l'autorisation de modifier l'ordre du jour en rajoutant quatre délibérations concernant :

- ✓ la modification des tarifs des prestations et des articles vendus dans les Points Information Tourisme de Beaumont du Périgord, du Buisson de Cadouin, de Lalinde et de Monpazier;
- ✓ l'approbation et l'autorisation de signer le protocole d'accord concernant le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord (2015 - 2019) ;
- ✓ les contrats d'objectifs du territoire de l'ex Pays Beaumontois ;
- ✓ la signature d'une convention de mise à disposition d'un salarié en emploi d'avenir pour assurer la Collecte des Ordures Ménagères sur la Commune de PRESSIGNAC-VICQ.

Ensuite, il soumet à l'Assemblée le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 mai 2015 qui est approuvé à l'unanimité et demande aux conseillers communautaires un volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Madame Annick CAROT se propose et est désignée secrétaire de séance.

1. Attribution du FPIC 2015

Le Président explique au conseil qu'il a reçu notification de la part de la préfecture des fiches d'information relatives à la répartition du FPIC Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015.

Il précise qu'au niveau de l'ensemble intercommunal, il s'agit d'un reversement à hauteur de 459 039 €, c'est à dire un solde bénéficiaire pour le territoire.

Après avoir évoqué les répartitions de 2013 et 2014 et entendu les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun et dérogatoire), le conseil décide, à l'unanimité, de retenir la répartition suivante :

	Prélèvement	Versement
Montant notifié de l'ensemble intercommunal	0 €	459 039 €
Part de la CC des Bastides Dordogne-Périgord	0 €	197 585 €
Solde à répartir entre les communes membres	0 €	261 454 €

FPIC 2015	Reversement
FPIC Territoire	459 039
CCBDP	197 585
ALLES-SUR-DORDOGNE	6 052
BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	2 753
BANEUIL	1 692
BAYAC	6 158
BEAUMONT-du-PERIGORD	20 074
BIRON	2 896
BOUILLAC	2 211
BOURNIQUEL	1 127
LE BUISSON-DE-CADOUIN	31 209
CALES	5 904
CAPDROT	8 350
CAUSE-DE-CLERANS	5 198
COUZE-ET-SAINT-FRONT	9 265
GAUGEAC	1 953
LABOUQUERIE	3 369
LALINDE	27 393
LANQUAIS	7 714
LAVALADE	2 052
LIORAC-SUR-LOUYRE	2 595
LOLME	4 565
MARSALES	4 299
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	10 757
MOLIERES	5 136
MONPAZIER	7 468
MONSAC	3 720
MONTFERRAND-DU-PERIGORD	3 455
NAUSSANNES	3 751
NOJALS-ET-CLOTTES	3 782
PEZULS	1 957
PONTOURS	3 412
PRESSIGNAC-VICQ	6 554
RAMPIEUX	2 384
SAINT-AGNE	4 093
SAINT-AVIT-RIVIERE	1 391
SAINT-AVIT-SENIEUR	9 565
SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE	3 435
SAINT-CASSIEN	436
SAINTE-CROIX	1 449
SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX	4 190
SAINTE-FOY-DE-LONGAS	3 294
SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD	2 105
SAINT-MARCORY	949
SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER	1 765
SAINTE-SABINE-BORN	7 020
SOULAURES	1 148
URVAL	2 157
VARENNES	5 329
VERDON	716
VERGT-DE-BIRON	3 207

La fiche de répartition avec la validation définitive retenue pour l'ensemble intercommunal du territoire des Bastides Dordogne-Périgord est annexée au présent compte-rendu.

2. Attributions de subventions aux associations

Conventions Culturelles avec le Conseil Départemental

La Communauté de Communes étant porteuse de la Convention Culturelle, le Président propose au conseil communautaire de verser les subventions suivantes aux associations dans le cadre des conventions culturelles signées avec le Conseil Départemental de la Dordogne :

Canton du Buisson de Cadouin

- 7 000 € à l'association ARCADES : Programmation de musique classique (soit 3 500 € CD24 et 3 500 € CCBDP)
- 400 € à l'association « les Amis de la Bastide de Molières » : Concert de jazz (soit 200 € CD24 et 200 € CCBDP)
- 2 000 € au Comité des Fêtes de Molières : 7ème édition de Molières en scène (soit 1 000 € CD24 et 1 000 € CCBDP)

Canton de Monpazier

- 3 000 € à l'association CLEM – Monpazier : Théâtre Vaudeville - Concert chant basque - Concert swing (soit 1 500 € CD24 et 1 500 € CCBDP)
- 6 000 € à la Maison du Grand Site – Monpazier : Spectacle de marionnettes – Théâtre – Récital d'Art Lyrique – Bal Trad- Concert (soit 2 000 € CD24 et 4 000 € par CCBDP)

Le Président précise que le Conseil Général avait versé en 2013 une subvention de 1000 € à l'association « Arc en ciel » à Beaumont du Périgord pour un concert et une action de sensibilisation à la musique africaine. Suite à l'annulation de cette action par les organisateurs, cette somme en accord avec le Conseil Général n'a pas été versée et elle devait être attribuée à un autre événement. Cette année, le Conseil Départemental a demandé de verser ces 1000 € à l'association de la Maison du Grand Site et en contre partie, il ne verse que 2000 € à la Maison du Grand Site sur les 3000 € prévus.

Canton de Lalinde

- 2 200 € à l'association Tradigordine – Lalinde : Grand bal folk (soit 1 200 € CD24 et 1 000 € CCBDP)
- 2 000 € à l'Association Musique au cœur des Bastides – Lalinde : Programmation musicale (soit 1 000 € CD24 et 1 000 € CCBDP)
- 800 € au Club Dessin Pastel - Couze : 4^{ème} festival du dessin et du pastel des Bastides (soit 400 € CD24 et 400 € CCBDP)
- 1 200 € à l'Asemau du centre de détention - Mauzac : Programmation culturelle en détention : (soit 600 € CD24 et 600 € CCBDP)
- 800 € à l'Action des Jeunes en Milieu Rural – Lalinde : Soirée contée et Spectacle de cirque : (soit 400 € CD24 et 400 € CCBDP)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, entérine les montants ci-dessus.

Conventions Culturelles avec les Rives de l'Art, avec la Gargouille

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'engagement de la communauté de communes dans l'accompagnement d'évènement culturel majeur tel que « la Biennale Ephémère », une exposition d'art contemporain organisée par l'association des Rives de l'Art et les semaines sous chapiteau, « Les sentiers de l'Ephémère », pour le Théâtre de la Gargouille.

Lors des 4 premières expositions, les Rives de l'art ont investi les communes d'Alles-sur-Dordogne, Badefols-sur-Dordogne, Cadouin, Couze et Saint Front, Lalinde, Mauzac et Grand-Castang, Molières, Saint Capraise de Lalinde et Urval.

Cette année, pour la 5^{ème} édition, elles exposeront des œuvres au Moulin de La Guillou à Lalinde, au barrage de Tuilières à Saint Capraise et sur le lac de Lanquais.

Le Théâtre de la Gargouille organise une semaine d'activités culturelles à Lalinde et une semaine au Buisson de Cadouin.

Le Président souligne que ces associations bénéficient du soutien de la Région et du Conseil Départemental et qu'à ce titre, elles répondent aux critères permettant de signer des conventions de partenariat culturel et de bénéficier d'un soutien financier par la CCBDP.

Il propose d'établir une convention de partenariat culturel avec chacune de ces associations et d'accorder un soutien financier de :

- 3 000 € pour « la Biennale Ephémère #5 », des Rives de l'Art
- 8 500 € pour « Les sentiers de l'Ephémère », les deux semaines organisées par le Théâtre de la Gargouille.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, autorise, par une abstention et 66 voix pour, le Président à signer les conventions de partenariat culturel avec les Rives de l'Art pour « La Biennale Ephémère #5 » et Le Théâtre de la Gargouille pour Les sentiers de l'Ephémère.

Subvention pour animation territoire

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'apporter, tous les ans, à une association qui contribue au développement du territoire par une action menée sur le plan intercommunal :

- un soutien financier de 5 000 €
- un apport technique
- et une aide logistique.

Il propose pour 2015 d'attribuer cette aide à l'association « Les amis de CADOUIN » pour la réalisation de la manifestation « Les 900 ans de l'abbaye de CADOUIN » qui aura lieu les 8,9 et 10 Octobre 2015

ASSOCIATION	Montant 2015
« Les amis de CADOUIN »	5 000,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention au titre de l'année 2015.

3. Prestations de services pour les scolaires, cantines, périscolaires et TAP

Le Président explique au Conseil que suite à la définition de l'intérêt communautaire, depuis le 1^{er} janvier 2015, des prestations de services sont réalisées dans les écoles de BAYAC, BEAUMONT du PERIGORD, MOLIERES, MONTFERRAND du PERIGORD, MONSAC, NAUSSANNES, ST AVIT SENIEUR, STE SABINE-BORN, MONPAZIER et CAPDROT par les agents de la communauté, en dehors du champ des compétences communautaires, dans le cadre des services scolaires, cantines, périscolaires et/ou TAP.

Le Conseil de Communauté de Communes, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Décide** que les prestations de services seront remboursées par les communes en fonction des dépenses réellement engagées :

- ✓ Coût de revient réel du salaire des agents
- ✓ Mutualisation des services supports pour les communes n'ayant pas de service périscolaire : 1.5 % du montant des salaires
- ✓ Mutualisation des services supports pour les communes ayant un service périscolaire : 2 % du montant des salaires

Les titres de recette au vu du tableau récapitulatif seront établis trimestriellement.

➤ **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec les communes.

4. Fonds de concours versé par la commune de NAUSSANNES pour l'aménagement de son bourg

Le Président explique au conseil que la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord a réalisé des travaux sur le territoire de la commune de NAUSSANNES.

Aussi, en vue de participer au financement de la réalisation de ces travaux d'aménagement du bourg qui s'élèvent à 326 502 € TTC, la commune accepte de verser un fonds de concours de 1 007.06 € à la communauté de communes.

Une convention détermine les modalités de versement du fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention.

5. Admissions en non valeurs

Le Président informe l'assemblée que le comptable public n'a pas pu recouvrer certaines créances malgré les relances, les commandements ou les poursuites et demande l'allocation en non valeur de ces titres.

Le montant total d'admission en non valeur – Les créances éteintes pour le Budget annexe Assainissement collectif du Pays Beaumontois – s'élèvent à 2 793.79 €

Pour le budget principal, elles concernent les centres de loisirs, le ramassage scolaire ou la taxe de séjour, et s'élèvent à 3 852.89 €

Le Conseil de Communauté de Communes à l'unanimité, accepte en non valeur les créances figurant sur des états comptables transmis par la trésorerie se décomposant comme suit :

- ✓ Liste n° 1582990215 pour un montant de 2 356.66 €
- ✓ Créances éteintes : 473.13 €
- ✓ Liste n° 1132420515 pour un montant de 506.52 €
- ✓ Liste n° 1324890515 pour un montant de 8.99 €
- ✓ Liste n° 1582790215 pour un montant de 82.86 €
- ✓ Liste n° 11583000215 pour un montant de 114.40 €
- ✓ Créances éteintes année 2009 : 3 102.62 €
- ✓ Créances éteintes du SPANC de Cadouin pour 37.50 €

Et Autorise le Président à signer l'état de la trésorerie et à effectuer les opérations comptables nécessaires.

6. Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, valide à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous :

Objet de la DM : admission en non valeur et créances éteintes

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	3 900,00		
Créances admises en non-valeur			6541	750,00
Créances éteintes			6542	3 150,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		3 900,00		3 900,00

Objet de la DM : inscription participation département pour les conventions culturelles

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	11 800,00		
Participations - Départements			7473	11 800,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		11 800,00		11 800,00

Objet de la DM : modification imputation annulation de redevances 2014

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Créances admises en non-valeur	6541	5 200,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	5 200,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		5 200,00		5 200,00

7. Modification des tarifs des prestations et des articles vendus dans les Points Information Tourisme de Beaumont du Périgord, du Buisson de Cadouin, de Lalinde et de Monpazier

Vu l'ajout de nouveaux produits et prestations liés au développement de l'activité du service tourisme et les modifications de tarifs de certains fournisseurs, le Président propose de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2015, la fiche tarifaire des Points Information Tourisme de Beaumont du Périgord, du Buisson de Cadouin, de Lalinde et de Monpazier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs proposés. La fiche tarifaire est annexée au présent compte-rendu.

8. Approbation et l'autorisation de signer le protocole d'accord concernant le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord (2015 - 2019))

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la Maison de l'Emploi Sud Périgord a transmis à la Communauté de Communes le protocole d'accord du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord).

Il explique que ce protocole d'accord du PLIE s'est appuyé sur un diagnostic local partagé, à partir de données socio-économique du territoire établies par différents organismes et que ce diagnostic situe le Sud Périgord dans le « couloir de la pauvreté » avec :

- 19% des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RSA
- une situation de l'emploi dégradée ;
- un niveau de chômage très élevé (taux Sud Périgord 11,60 %) ;
- une augmentation du chômage des seniors ;
- un retour à l'emploi plus difficile pour certaines catégories de femmes ;
- une augmentation de la proportion de chômeurs de longue durée ;
- une récurrence au chômage.

L'ensemble de ces éléments confirment la nécessité de renforcer, sur le territoire du Sud Périgord, l'accompagnement des publics en difficulté, d'agir sur les freins à l'insertion professionnelle et de renforcer les partenariats et collaborations avec le monde économique. Le protocole est l'acte juridique fondateur et le cadre de référence qui détermine les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord.

Ces objectifs sont :

- 1 – Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale (Public très éloigné de l'emploi dont la situation nécessite la levée des freins à l'emploi).
- 2 – Mobiliser les employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.
- 3 – Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil Départemental de la Dordogne sera l'organisme intermédiaire du futur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord porté par la Maison de l'Emploi Sud Périgord.

La principale fonction du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés ...), avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires.

Il contribue à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilite le recrutement par les employeurs.

Enfin, il contribue au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs et prévoit également le renforcement des partenariats avec le monde économique dans le cadre du dispositif « Action de médiation de coopération avec les employeurs ».

Le territoire d'intervention du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord est :

- ✓ Communauté d'Agglomération Bergeracoise
- ✓ Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord
- ✓ Communauté de Communes des Portes Sud Périgord
- ✓ Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
- ✓ Communauté de Communes Pays de Villamblard
- ✓ Communauté de Communes des Côteaux de Sigoulès
- ✓ Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe.

La durée du protocole du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord est définie pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Il pourra évoluer en cours d'année par simple avenant à son protocole d'accord et par avenant avec les signataires.

L'animation et la gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord sont confiées à la Maison de l'Emploi Sud Périgord. Elle est responsable exécutif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord.

L'organisme intermédiaire, le Conseil Départemental de la Dordogne, s'engage à mobiliser tous moyens nécessaires pour assurer la bonne gestion des crédits FSE.

Chaque année, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord conduit une évaluation qualitative, quantitative et financière, prenant en compte notamment l'avis des participants et permettant au comité de pilotage de se prononcer sur les publics ciblés, les opérations à développer et les orientations annuelles. Ces données seront territorialisées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord ; autorise le Président à le signer et à participer financièrement en tant que cosignataire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Sud Périgord pour un montant de 20.000 euros pour 2015.

9. Contrats d'objectifs 2015 du territoire de l'ex canton de Beaumont du Pgd concernant les travaux de voirie

Pour réaliser les investissements de voirie du territoire de l'ex canton de BEAUMONT DU PÉRIGORD, le conseil de la Communauté de Communes sollicite, à l'unanimité, le Conseil Départemental de la Dordogne pour l'attribution des contrats d'objectifs (Ancien canton de BEAUMONT DU PÉRIGORD) au titre de l'exercice 2015 à hauteur de 50 000 euros soit 40 % du montant HT des travaux de voirie sur l'ensemble de ces communes et autorise le président à signer l'avenant n°4 du contrat d'objectif de l'ancien canton de BEAUMONT et les documents se rapportant à cette opération.

10. Convention de mise à disposition d'un salarié en emploi d'avenir pour assurer la Collecte des Ordures Ménagères sur la Commune de PRESSIGNAC-VICQ

Monsieur le Président informe l'assemblée, que suite à la demande de Monsieur le Maire de PRESSIGNAC-VICQ, il est souhaitable de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit pour un salarié de sa commune en emploi d'avenir.

Pendant sa mise à disposition de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, qui prend effet au 1^{er} juillet 2015 et se terminera le 31 décembre 2015, l'agent aura pour mission d'assurer la collecte des ordures ménagères sur la commune de PRESSIGNAC-VICQ le mardi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures 45.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 8,75 heures.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise à disposition pour six mois à compter du 1^{er} juillet 2015 d'un agent de la commune de PRESSIGNAC-VICQ recruté en contrat d'avenir selon les conditions détaillées dans la convention et autorise le Président à la signer.

11. Décisions du Président

12 – Attributaire Marché Aménagement traverse de Couze

Une consultation a eu lieu du 30 avril au 21 mai 2015.

VU la proposition de la commission achat du 22 Mai 2015, l'entreprise retenue est ETR – Route de Beaumont – 24150 BAYAC pour un montant de 82 025.75 € H.T.

Cette dépense est inscrite au budget de la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord :

- Section Investissement – article 45811327

13 – Avenant marché maîtrise d'œuvre Eglise de Beaumont du Périgord

CONSIDERANT que les travaux sur l'église de Beaumont du Périgord ne sont plus de la compétence de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

A l'issue des travaux de la 3^{ème} tranche, le contrat de Maîtrise d'œuvre est transféré à la commune de Beaumont du Périgord par avenant.

14 – Choix du Maître d'œuvre pour l'entrée Sud Est de Lalinde

VU la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée Sud Est de Lalinde, le cabinet ALBRAND – 12 rue du Colonel KAUFMAN – 24200 SARLAT est retenu pour la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée Sud Est de Lalinde.

Cette dépense est inscrite au budget de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord :

- Section investissement – article 23171 – opération 25

15 – Modification des actes de constitution des régies du service tourisme PIT Beaumont du Périgord, Le Buisson, Lalinde et Monpazier

VU l'annexe n° 13 de la délibération n° 2013-01-11 du 10 janvier 2013 concernant la création de Régies de recettes auprès du service Tourisme - Bureau d'information de Beaumont du Périgord, Le Buisson, Lalinde et Monpazier de la communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord ;

L'acte constitutif des recettes concernant les Régies du Service Tourisme PIT de Beaumont du Périgord, Le Buisson, Lalinde et Monpazier est modifié dans son article 5.

- Suppression de l'article 5-1° Tickets pour visites guidées.

Le carnet à souche restera le seul mode de recouvrement.

16 – Création d'une Sous-Regie de Recettes pour le Service Tourisme PIT de Biron

VU l'annexe n° 13 de la délibération n° 2013-01-11 du 10 janvier 2013 concernant la création de Régies de recettes auprès du service Tourisme - Bureau d'information de Beaumont du Périgord, le Buisson, Lalinde et Monpazier de la communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord ;

Considérant l'ouverture pour les mois de juillet et août d'un point d'information touristique à Biron qui sera géré par les régisseurs de Monpazier ;

Une sous régie de la régie de Recette du PIT de Monpazier est créée au PIT de Biron.

Un conseiller communautaire fait part au président de son mécontentement sur le fonctionnement de la structure (manque d'informations et de transparence dans les décisions) et regrette de ne pas connaître par exemple dans les décisions concernant les attributions de marchés le nom des entreprises qui n'ont pas été retenues et les motifs. Il lui est répondu que si le président a la possibilité par délégation du conseil d'exécuter les marchés prévus au budget, il ne le fait qu'après avis de la commission achats. Dès qu'il s'agit de marchés passés sous la procédure adaptée, la commission achats se réunit tout d'abord pour examiner le cahier des charges (particulièrement pour déterminer le besoin et les critères de sélection des offres) et déterminer le calendrier d'exécution, puis ensuite pour les attributions aux entreprises dont les offres sont jugées les plus avantageuses pour la collectivité ou parfois pour des négociations. Seules, les entreprises non retenues en sont informées par écrit conformément au code des Marchés Publics.

Un autre interroge le président pour savoir pourquoi les dépenses de maintenance des défibrillateurs ont été rendues aux communes. Le président répond qu'il s'agit de dépenses qui ne sont pas une compétence en elles-mêmes, et que ces dépenses relèvent des compétences des équipements qu'elles concernent comme : les salles de sports, les mairies ... Quand cette compétence n'appartient pas au champ de celles exercées par la Communauté de communes, les dépenses afférentes (de fonctionnement ou d'investissement) reviennent à la charge des communes.

12. Questions diverses

- **Point sur la compétence assainissement collectif**

Monsieur ESTOR, informe l'assemblée qu'il s'est rendu à la Sous-Préfecture pour trouver un accord pour la rédaction de la délibération prise le 07 avril dernier.

La Sous-Préfecture a demandé de l'argumenter.

Celle-ci sera refaite en mentionnant d'une part, que le coût à répartir auprès des administrés est important pour les communes qui récupéreront la compétence, et d'autre part, que le projet de la loi NOTRe prévoit que l'assainissement devienne une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes à partir de 2017.

De plus, la Sous-préfecture a donné son autorisation verbale (pas d'écrit) pour que la Communauté de Communes achète un terrain sur les communes de MONSAC et SAINTE SABINE BORN afin d'y construire un réseau d'assainissement collectif et une station d'épuration.

- **Point sur les Attributions de Compensation**

Monsieur le Président informe les élus que depuis la réunion de la CLECT avant le vote du Budget 2015, le transfert des charges concernant les transports scolaires 2014/2015 sur le territoire des communes du Pays Beaumontois a pu être déterminé et s'élève à 19 000€. Ce

montant sera attribué aux Communes de BEAUMONT DU PÉRIGORD et de MONTFERRAND DU PÉRIGORD qui gèreront le transport scolaires pour ces communes qui récupèrent cette compétence.

Une réunion de Commission Locale d'Évaluation des Charges (C.L.E.T.C.) sera organisée en septembre pour définir les attributions de compensation définitives.

Concernant les déchets ménagers, les montants des attributions de compensation seront modifiés en prenant en compte les éléments nouveaux comme la délibération concernant la mise à disposition à titre gratuit d'un salarié en emploi d'avenir pour la collecte des ordures ménagères sur la commune de PRESSIGNAC-VICQ.

• **Le Président informe les élus que le Conseil Communautaire du 28 juillet 2015 est annulé, et que le prochain Conseil aura lieu le mardi 22 septembre 2015.**

• **Monsieur ESTOR rappelle à l'assistance les dates des prochaines réunions :**

✓ 25 juin 2015 à 18 h 00 Salle Jacques BREL à LALINDE : Remise des médailles au personnel.

✓ 26 juin 2015 à 10 h 30 au siège de la Communauté de Communes à LALINDE : Réunion avec Monsieur MARTY Directeur du SMD3 et les 13 communes de la Communauté de Communes qui y sont adhérentes.

✓ 30 juin 2015 à 18 h 00 à BEAUMONT : Commission action voirie

✓ 15 juillet 2015 à 17 h 00 à BEAUMONT : Réunion avec Madame HEYRAULT responsable de La Poste qui viendra présenter l'évolution du métier et les services qu'elle peut apporter aux Communes.

✓ 2 septembre 2015 à 18 h 00 à BEAUMONT : Réunion du Bureau

✓ 8 septembre 2015 à 18 h 00 à BEAUMONT : Réunion de la Commission Finances

✓ 15 septembre 2015 à 18 h 00 salle Brel à LALINDE : Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) en présence du Cabinet KLOPFER.

Dominique MORTEMOUSQUE, 1^{er} Vice-Président en charge de la voirie, souhaite faire savoir à l'assemblée que suite aux propos qui viennent d'être tenus, il renouvelle sa confiance en Monsieur ESTOR qui fait tout ce qui est en son pouvoir dans ce contexte difficile. Lors de la réunion sur le fonctionnement du CIAS, qui s'est tenue le 27 mai dernier, juste avant le dernier conseil, il a été expliqué que le CIAS va devoir fonctionner de façon plus économique, notamment en faisant attention à la masse salariale (comme cela est le cas pour beaucoup de structures). Le social est un des services qui coûte le plus cher par habitant. La baisse des dotations de l'Etat oblige toutes les collectivités y compris les CIAS à se réorganiser.

Puis, il fait le point sur les deux visites effectuées par la commission action voirie dans deux autres Communautés de Communes similaires à notre structure. Il rappelle que cette

commission action voirie est constituée de 3 élus par ancien territoire, et que les 5 territoires de la CCBDP étaient représentés lors de ces visites.

Tout d'abord au sein de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord à MONFLANQUIN qui comprend 43 communes et compte 17 722 habitants.
La superficie de son territoire est de 674,2 Km².

Puis au sein de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble à PUY-L'EVÊQUE qui comprend 27 communes et compte 17 641 habitants.
La superficie de son territoire est de 370 Km².

Il ressort de ces rendez-vous que la géographie du territoire (nombre important de communes et étendue du territoire) n'est pas un obstacle au bon fonctionnement de la structure.
Lors de ces entrevues, les élus ont pu débattre avec leurs responsables des structures et pu consulter leurs statuts, leur règlement ainsi que leur mode de fonctionnement.
Il propose d'organiser une réunion le 30 juin 2015 à 18 h 00 à BEAUMONT afin de débriefer sur toutes les informations collectées et d'étudier toutes les suggestions.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 20 H 15.

*La prochaine réunion est prévue le **Mardi 22 Septembre 2015 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.***

Répartition du FPIC 2015

Fiche d'information FPIC 2015 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)						
Exercice	2015	Département	24			
Ensemble intercommunal:		200034833 CC des Bastides Dordogne-Périgord				
Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)						
Montant prélevé Ensemble intercommunal		0				
Montant reverse Ensemble intercommunal		459 039				
Solde FPIC Ensemble intercommunal		459 039				
Cet Ensemble intercommunal est <input type="text" value=""/> bénéficiaire net						
Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres						
	Prélèvement		Reversement		Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	197 585	197 585	197 585	197 585
Part communes membres	0	0	261 454	261 454	261 454	261 454
TOTAL	0	0	459 039	459 039	459 039	459 039

ISSA de récépissé - Ministère de l'Intérieur

Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
24005	ALLES-SUR-DORDOGNE	0	0	6 052	6 052	6 052	6 052
24022	BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	0	0	2 753	2 753	2 753	2 753
24023	BANEUIL	0	0	1 692	1 692	1 692	1 692
24027	BAYAC	0	0	6 158	6 158	6 158	6 158
24028	BEAUMONT-du-PERIGORD	0	0	20 074	20 074	20 074	20 074
24043	BIRON	0	0	2 896	2 896	2 896	2 896
24052	BOUILLAC	0	0	2 211	2 211	2 211	2 211
24060	BOURNIQUEL	0	0	1 127	1 127	1 127	1 127
24068	LE BUISSON-DE-CADOUJIN	0	0	31 209	31 209	31 209	31 209
24073	CALES	0	0	5 904	5 904	5 904	5 904
24080	CAPDROT	0	0	8 350	8 350	8 350	8 350
24088	CAUSE-DE-CLERANS	0	0	5 198	5 198	5 198	5 198
24143	COUZE-ET-SAINT-FRONT	0	0	9 265	9 265	9 265	9 265
24195	GAUGEAC	0	0	1 953	1 953	1 953	1 953
24219	LABOUQUERIE	0	0	3 369	3 369	3 369	3 369
24223	LALINDE	0	0	27 393	27 393	27 393	27 393
24228	LANQUAIS	0	0	7 714	7 714	7 714	7 714
24231	LAVALADE	0	0	2 052	2 052	2 052	2 052
24242	LIORAC-SUR-LOUYRE	0	0	2 595	2 595	2 595	2 595
24244	LOLME	0	0	4 565	4 565	4 565	4 565
24257	MARSALES	0	0	4 299	4 299	4 299	4 299
24260	MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	0	0	10 757	10 757	10 757	10 757
24273	MOLIERES	0	0	5 136	5 136	5 136	5 136

24280	MONPAZIER		0	0	7 468	7 468	7 468
24281	MONSAC		0	0	3 720	3 720	3 720
24290	MONTFERRAND-DU-PERIGORD		0	0	3 455	3 455	3 455
24307	NAUSSANNES		0	0	3 751	3 751	3 751
24310	NOJALS-ET-CLOTTES		0	0	3 782	3 782	3 782
24327	PEZULS		0	0	1 957	1 957	1 957
24334	PONTOURS		0	0	3 412	3 412	3 412
24338	PRESSIGNAC-VICQ		0	0	6 554	6 554	6 554
24347	RAMPIEUX		0	0	2 384	2 384	2 384
24361	SAINT-AGNE		0	0	4 093	4 093	4 093
24378	SAINT-AVIT-RIVIERE		0	0	1 391	1 391	1 391
24379	SAINT-AVIT-SENIEUR		0	0	9 565	9 565	9 565
24382	SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE		0	0	3 435	3 435	3 435
24384	SAINT-CASSIEN		0	0	436	436	436
24393	SAINTE-CROIX		0	0	1 449	1 449	1 449
24405	SAINT-FELIX-DE-VILLADEIX		0	0	4 190	4 190	4 190
24407	SAINTE-FOY-DE-LONGAS		0	0	3 294	3 294	3 294
24445	SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD		0	0	2 105	2 105	2 105
24446	SAINT-MARCORY		0	0	949	949	949
24495	SAINT-ROMAIN-DE-MONPAZIER		0	0	1 765	1 765	1 765
24497	SAINTE-SABINE-BORN		0	0	7 020	7 020	7 020
24542	SOULAURES		0	0	1 148	1 148	1 148
24560	URVAL		0	0	2 157	2 157	2 157
24566	VARENNES		0	0	5 329	5 329	5 329
24570	VERDON		0	0	716	716	716
24572	VERGT-DE-BIRON		0	0	3 207	3 207	3 207
	TOTAL		0	0	261 454	261 454	261 454

Service de répartition - Ministère de l'Intérieur

Fiche tarifaire applicable à compter du 1^{er} juillet 2015

Service Tourisme

1. Adhésion hébergeur :

Pack service de base : 40 € pour tous les types d'hébergements +

- Hôtels : jusqu'à 10 chambres : 70 € au-delà : 110 €
- Campings, villages de gîtes et villages de vacances : jusqu'à 30 emplacements/gîtes : 40 € de 30 à 80 : 60 € et au-delà : 110 €
- Meublés : 35 € par meublé suppl
- Chambres d'hôtes, hébergement insolite : 35 €
- Hébergements collectifs : jusqu'à 20 personnes : 75 €, au delà de 20 personnes : 100 €

Adhésion après la sortie du guide : 40€

2. Adhésion d'un prestataire

Forfait de 60 € : artisan d'art, site...

Cette cotisation donne droit à :

1. Une parution dans le guide touristique
2. Dépôt des prospectus dans à l'OT
3. Insertion sur le site internet www.pays-des-bastides.com (Insertion sur le site internet mobile/appli

Adhésion après parution du guide : 30€

3. Adhésion restaurateur : 70 €

- . Une parution dans le guide des restaurants
- . Dépôt des prospectus dans à l'OT
- . Insertion sur le site internet www.pays-des-bastides.com (Insertion sur le site internet mobile/appli=

Adhésion après parution du guide : 40€

4. Tarifs pour les manifestations / visites

- **Visites guidées** classiques:
 - Individuels : 4.80 € par adulte ; 2.30 € pour les 8-12 ans ; 3.80€ pour les étudiants et les demandeurs d'emploi ; gratuit pour les – de 8
 - Groupes: 4.00 € par adulte ; 1.90 € par enfant ; 2€30 pour les scolaires (avec livret jeu) ; 3 € pour les étudiants et les chômeurs, gratuité chauffeur (visites réservées en 2014 pour 2015
 - Groupes Monpazier : 5.00€ par adulte, 2€ par enfant, 2.50€ pour les scolaires (avec livret jeu) ; 3.50 € pour les étudiants et les chômeurs, gratuité chauffeur
 - Groupes avec l'OT de Bergerac (20 à 50 pax) : 3.40€
- **Visites nocturnes Monpazier**: 5€ par personne, 5€ pour enfants 3-8 ans avec costume, gratuit moins de 3 ans, un flambeau inclus par famille
- **Visites nocturnes** Beaumont et Lalinde : 5€ par personne, gratuit pour les – de 8 ans, un flambeau inclus par famille
- **Flambeaux supplémentaire** : 2€

- **Visites circuits à la ferme** : 6€ par personne, 3€ pour les 8-12 ans, gratuit pour les moins de 8 ans
- **Visites du canal de Lalinde et de la Dordogne** : 4€ par personne, 2€ pour les enfants (à partir de 7 ans)

5. Tarifs produits

Pays des Bastides

Sac à dos : 8 € -soldes estivales 2015: 4€
 Casquette : 8€ - : soldes estivales 2015 : 4€
 Sac : 2€
 Portefeuille : 8 € - soldes estivales 2015: 4€
 Tee-shirt : 5 € - soldes estivales 2015 : 3€
 Cartes postales Pays des bastides : 0.50 € la carte ou 5 € les 12
 Folio : 12 photos : 15 € ; 2 € l'une ; 4 € la grande
 La chemise cartonnée (noir) : 2 €
 Géocaching : 5€ par GPS

Comité Départemental du Tourisme

Carte de l'Auvergne à la Gironde : 6.50 € (imposé)
 Carte postale du CDT : 0.50 € ; enveloppe : 0.40 €
 Topos guide de randonnée Pays Beaumontois, Monpazier, Le Buisson : 2€50 prix public, 2€ prix prestataires
 Affiche de Biron : 4 €

PIT Lalinde

- Carte randonnée Entre Dordogne et Louyre : 3€
- Pochettes Rando 22 fiches EDEL : 3,00€
- 1 série de 6 fiches Bassin Lindois : 1,00€
- Le staurothèque de Drayaux : 6€
- Architecture militaire en pays lindois : 12€
- DVD Les cluzeaux de moyenne Dordogne : 12€
- Le barrage de Tuilières : 15€
- Le canal de Lalinde : 15€
- 4 clochers une commune : Lalinde : 15€
- Lalinde de la préhistoire à la bastide : 15€
- Eglises et chapelles du canton de Lalinde : 15€
- L'ancien et le nouveau Périgord : 15€
- L'usine hydroélectrique de Tuilières : 15€
- La rivière retrouvée : 21€
- Suberne, les crues... : 21€
- La préhistoire du canton de Lalinde : 21€
- La guerre de cent ans : 21€
- L'abri et la grotte de la cavaille : 21€
- Un siècle et des hommes : 21€
- Les moulins du canton de Lalinde : 21€
- Le patrimoine méconnu du canton de Lalinde : 21€
- 14 banquets périgourdiens : 21€
- Jean de La Lynde : 6,50€
- Limeuil et ses seigneurs : 6,50€
- Sainte Colombe de Lalinde : 7,50€
- Portes Clefs ecusson Périgord : 4,50€

PIT Le Buisson

- Carte postale esprit du Périgord : 0.35 €
- Anciennes cartes du Buisson 0.10€

SARL Altaprint

Livre Coste Les Clés d'une bastide : 22.50 €

Editions de la Cévenne

- Cartes postales : 1.20€

Editions Couleurs Périgord

A la Découverte de Monpazier : 5 € imposé
A la Découverte de Hautefort : 5 € imposé
A la Découverte de Thiviers : 5 € imposé
A la Découverte de Saint Jean de Côte : 5 € imposé
A la Découverte de Beynac : 5 € imposé
Le temps des Loups : 20 € imposé

PIT Monpazier

Livre Docteur l'Honneur : 6 € prix public – soldes estivales 2015: 3€
Livre Docteur l'Honneur : 3 € prix partenaire
Gravure de Monpazier : 9 €
Affiche Monpazier 1284 : 4 €
Affiche Monpazier 7è centenaire : 2 €
Affiche le Pays de Monpazier : 3 € - soldes estivales 2015: 2€
Affiche Monpazier/Biron : 2 €
Affiche l'Art et la Mémoire : 2 € - soldes estivales 2015: 1€
Gravures (3 modèles) de Monpazier : 2 €
Affiche Fanfan la Tulipe : 2 €
Affiche Fusée : 2 € - soldes estivales 2015 : 1€
Affiche Biron : 4 €
Autocollant : 0.50 €
Présentation annuelle en vitrine : 200€
Les Clés d'une bastide : 14.50€

Secrets de Pays :

- Magazine : 6€

Geste Editions

Les églises fortifiées : 4.50 € imposé
La recette périgourdine : 4.50 € imposé
Cuisine du Foie Gras : 3.95 € imposé
Cuisine du canard et de l'oie : 3.90 € imposé
Châteaux du Périgord : 7.90 € imposé

Les sentiers d'Emilie : 7.95 € imposé
Les Bastides du SO : 7.90 € imposé
Les Bastides : 17.90 € imposé
Le Périgord (et en anglais) : 10.10 € imposé
El Perigord : 10.90 € imposé
Label rando : 12 € imposé
Cuisine canard et oie : 2 € imposé
20 itinéraires en Dordogne : 12€
Cuisine traditionnelle : 2€ imposé
Cuisine du Périgord : 5 €
Le Périgord : 16.50 €

Les Editions Derveaux

Carte la guerre de 100 ans : 16 € imposé
Carte les Blasons : 13 € imposé
Carte Les Croisades : 13 € imposé
Carte chemins de Compostelle : 13 € imposé
Carte Chrétienté : 13 € imposé
Carte des Capétiens : 16 € imposé

Les Plus Beaux Villages de France

Livre : 16.95 € imposé
Carte : 8 € imposé

Diagram editions

Calendrier du Périgord ou de Sud Ouest : 9.90 € imposé

PIT Beaumont

- Cartes postales isabelle GUENET : 1.50€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,saint Avit sénieur T1 :25€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,saint Avit sénieur T2 :20€
- Entre Sarladais et Bergeracois ,st Avit sénieur T1 et 2 :40€
- Poster Isabelle GUENET :16€
- Cartes postales Beaumont, Monsac, Sainte Sabine et Nojals et Clotte, Montferrand du Périgord : 0.20€
- Cartes postales Bannes : 0,20€
- Les Croix : 15€
- Florilège du petit patrimoine rural bâti : 20€
- La route des pigeonniers : 3.50€

Vinta Quatre

- T-shirts adulte : 19.90€ - soldes estivales 2015: 15€
- T-shirts enfant : 15.90€ - soldes estivales 2015 : 12€
- Porte-clés : 6.00€
- Stickers 24 et Cro : 2.00€